

Demander un logement locatif social

Plus de 10 000 logements offerts à la location.

Les bailleurs sociaux et leurs partenaires ont mis en œuvre un dispositif commun de gestion de la demande dont l'objectif est de simplifier vos démarches d'accès au logement social.

Pour effectuer votre demande de logement social en Mayenne, rendez-vous directement sur www.demandelogement53.fr

Retrouvez également une carte des logements sociaux de l'ensemble du territoire régional sur le site dreal-pays-de-la-loire.fr

Pour plus de détails, rendez-vous auprès de chacun des 3 acteurs du logement social en Mayenne. Ils sont à votre disposition pour effectuer votre demande :

Mayenne Habitat - 02 53 54 55

56

Méduane Habitat - 02 43 59 12 12

PODELIHA (Agence de la Mayenne) - 02 49 03 60

00

La demande en ligne : une proposition qui offre beaucoup d'avantages

- > Dès que le demandeur valide son formulaire, il est immédiatement accessible dans le fichier départemental.
- > Pas besoin d'imprimer le formulaire de demande, ni de se déplacer. Possibilité de joindre ses justificatifs et d'éditer une fiche récapitulative de la demande.
- > Mise à jour de la demande dès que nécessaire en temps réel, renouvellement annuel de la demande en quelques clics (après réception du courrier de renouvellement)...

Comment ça marche ?

- > Le demandeur s'identifie sur le site et reçoit un identifiant et un mot de passe (qui est changé automatiquement lors de la réception du courrier de renouvellement).
- > Il peut procéder à la saisie de sa demande en plusieurs fois s'il le souhaite.
- > Toutes les actions effectuées sur ce site sont tracées spécifiquement dans l'historique de la demande.

Et pour connaître le montant de l'APL auquel vous pouvez prétendre, faites une simulation sur le site de la [CAF](#)

LAVAL AGGLOMÉRATION

1, Place du Général Ferrié

CS 60809

53008 LAVAL Cedex

Ouverture du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

02 43 49 46

47

02 43 49 46

50

laval-agglo@agglo-laval.fr